



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq

BP 80479

59208 Tourcoing Cedex

Tél. : 03 20 23 37 00

Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Exposons ce qui suit : La ville met à disposition à titre gratuit deux chalets pour la SARL « La ACSP » afin de pouvoir maintenir son activité de « clic et collecte » suite à l'effondrement d'un plafond du commerce situé 3 place Semard à Tourcoing, dans l'attente des nouveaux locaux prévue d'ici le 31 juillet 2025. Les chalets seront installés sur le parvis de la Gare SNCF.

DECIDONS

ARTICLE 1 : La mise à disposition à titre gratuit de 2 chalets de 4m et 3m pour la SARL ACSP sur le parvis de la Gare, Place Sémard.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 28 mars 2025

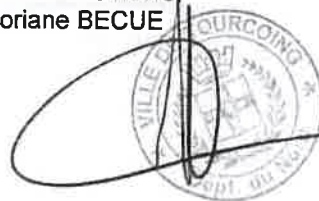
Madame le Maire
Doriane BECUE

Certifiée *causée réception net le:* 31 MARS 2025

Certifiée *publiée sur le site internet de la Ville le:* 31 MARS 2025

Vita Ville
03 20 233 300

www.tourcoing.fr



BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2025_108 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 28/03/2025

Objet : Mise à disposition chalet fleur qui parle

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 31/03/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2025_0108 - Mise _ disposition chalet fleur qui parle.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20250328-DAJI_D2025_108-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 31/03/2025